

Procédure simplifiée de collecte des données d'activité de pêche professionnelle



RBE/HISSEO
Emilie Le Roy
Janvier 2023

1 Contexte

1.1 Le calendrier d'activité

Coordination opérationnelle : Emilie Le Roy et Charlène Spagnol

Le SIH a développé une méthode de [suivi exhaustif de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire \(FPC\)](#), consistant à reconstituer annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle (cf Annexe). Il s'agit ici de disposer, pour chaque navire, d'une information mensuelle sur les périodes d'inactivité et les métiers pratiqués, les zones de pêche exploitées, et de son effort de pêche en nombre de jours de mer. Cette procédure simplifiée a pour objectif de guider les observateurs dans la mise en place de cette collecte. Elle ne remplace pas le « Manuel de l'enquêteur activité ».

1.2 L'enquête économique – Exclusivité hexagone

Coordination opérationnelle : Charlène Spagnol

L'action [Socio-Economie du SIH](#) consiste en la collecte de données et la production d'indicateurs économiques sur les flottilles et la filière, en métropole. Cette collecte de données est réalisée via l'enquête économique nationale qui vise à recueillir pour l'ensemble des flottilles et des façades, une information économique par métier à l'aide d'un questionnaire individuel.

Le calendrier d'activité figure également dans l'enquête économique. En s'appuyant sur celui déjà réalisé par l'enquêteur activité, l'enquêteur économie valide les informations existantes (métiers, nombre de jours de mer annuel et effectif moyen mensuel) et le complète avec les heures moteur. Son remplissage est essentiel au bon déroulement de l'enquête. Il permet de savoir précisément quels sont les métiers du navire. La saisie de ces données a lieu dans le logiciel Festif, indépendant du logiciel Allegro qui héberge les calendriers d'activité.

Il est donc important de coordonner l'action des enquêteurs activité et des enquêteurs économie en charge des mêmes quartiers maritimes. Cette coordination sur le terrain est indispensable notamment pour obtenir à la fin de la collecte un calendrier d'activité validé par l'ensemble des personnes ayant réalisé l'enquête activité et/ou l'enquête économique.

1.3 ObsDeb – Exclusivité outremer

Coordination opérationnelle : Julie Duchêne

[Cette action](#) vise à estimer par échantillonnage les niveaux d'effort de pêche et de captures des "petits métiers", qui du fait de l'absence de flux déclaratifs, d'une forte inactivité des petites unités et de la très forte dispersion géographique de ces flottilles, sont aujourd'hui mal connus.

Pour chaque navire, les observateurs sont tenus de respecter un plan d'échantillonnage afin de :

- estimer le nombre de sorties en mer **par métier**, soit par enquêtes téléphoniques soit en direct sur le terrain ;
- échantillonner les flottilles en termes d'effort de pêche, de caractéristiques des engins mis en œuvre, de zones de pêche fréquentées, de production et de coûts associés.

De même que pour les enquêtes économiques, pour un même navire, les métiers renseignés dans les observations Obsdeb et dans le calendrier d'activité doivent être identiques et permettre ainsi l'exploitation des données.

2 Périodes de collecte des calendriers d'activité

2.1 Décembre de l'année N à fin mars de l'année N+1

La collecte des données d'activité peut se faire tout au long de l'année N et pas spécifiquement lors de sorties terrains dédiés à cela. Les interventions menées lors des échantillonnages en criée, des embarquements ObsMer, de réunion dans un CDPM/CRPM, ou encore dans le cadre d'un projet de recherche, sont autant d'occasions de récolter des informations sur les pratiques de pêche d'un navire. Ces données peuvent être saisies en temps réel et pourront être complétées lors de la finalisation des calendriers.

Pour le 31 mars de chaque année, l'ensemble des calendriers d'activité doivent être saisis, exportés et validés.

La première semaine d'avril de chaque année, l'ensemble des calendriers d'activité doivent être validés.

2.2 Avril de l'année N+1 à fin juillet de l'année N+1

Cette seconde période est destinée à affiner les calendriers des navires qui n'ont pas pu être enquêtés en direct auparavant. Passé le 31 juillet de chaque année, tous les calendriers seront considérés comme définitifs, excepté pour les navires ayant fait l'objet d'une enquête économique car la validation de ces enquêtes peut amener quelques modifications de calendriers.

3 Procédure de collecte des calendriers d'activité

3.1 Deux secteurs méthodologiquement différents


Sur les façades Mer du Nord-Manche-Atlantique et Méditerranée, les données d'activité des navires doivent concorder avec la collecte des données économiques.

En outremer, à La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane, l'observation des marées au débarquement (ObsDeb) permet de renseigner au fil de l'eau l'activité d'une majorité de navires. L'étape de finalisation a ici pour objectif d'assurer une cohérence absolue entre les données issues d'ObsDeb et des calendriers d'activité.

3.2 Etapes à suivre pour optimiser les enquêtes directes et la saisie des calendriers

1. **Consulter la feuille de route pour connaître la liste des navires à enquêter en priorité et ainsi collecter l'intégralité du calendrier et les caractéristiques engins associées aux métiers pratiqués.**
2. Etablir la liste des navires à enquêter directement.
3. Consulter la prédocumentation au format pdf des navires à enquêter directement sur le terrain.
4. Procéder aux enquêtes directes.
5. Saisir dans Allegro les calendriers des navires enquêtés directement **en faisant valoir votre expertise.**
6. Exporter les calendriers un à un après saisie et surtout pas en bloc en fin de journée sinon le logiciel risque de planter.
7. Consulter la prédocumentation des navires non enquêtés pour estimer leur activité, procéder à leur saisie et à l'export vers la base Harmonie.
8. Procéder aux contrôles obligatoires dans l'application Valparaiso au plus tard vers le **15 mars de l'année année N+1.**
9. Corriger les navires en erreur dans le logiciel Allegro.
10. Saisir les navires non enquêtés dans Allegro.
11. Procéder à l'export de vos calendriers navire par navire dès qu'un navire est « terminé » (statut de saisie dans le logiciel Allegro) vers la base Harmonie au plus tard le **31 mars de l'année N+1.**

Annexe – Formulaire terrain de calendrier vierge



Calendrier d'activité 2022

ACTIVITE

Navire

Lieu d'immat. : _____

Immatriculation : _____

Nom : _____

Qualification de l'enquête

Directe
 Indirecte
 Estimée
 Non réalisable

Observateur

Nom: _____

Prénom: _____

Effort de pêche

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Port												
Nb jours mer												
Nb jours pêche												
Nb pers. à bord												

Métiers

Métier												
Zone/Gradient												
Zone/Gradient												
Métier												
Zone/Gradient												
Zone/Gradient												
Métier												
Zone/Gradient												
Zone/Gradient												
Métier												
Zone/Gradient												
Zone/Gradient												
Métier												
Zone/Gradient												
Zone/Gradient												

Ventes

Totalité en criée
 Totalité hors criée
 Partiellement en criée

Caractéristiques engins

Métier			
Plus petit maillage étiré en mm			
Dimension			